

~Le Lien~

SAINTE-MARIE-LA-MER

DOSSIER
Sécurité





SOMMAIRE

■ Vœux 2019..... pages 3 / 5

■ ZOOM SUR...

DOSSIER SÉCURITÉ :

La Police Municipale..... pages 6 / 7

■ Sécurité : Voisins vigilants..... page 8

■ Le PCS : la sécurité même dans la tempête..... page 9

■ Agenda 21..... page 10

■ Calendrier des collectes..... page 11

■ Info Recensement..... page 12

■ Jeunesse..... page 13

■ Primavera 2019..... page 14

■ Culture..... pages 15 / 17

■ Séniors..... page 18

■ Inscription Système d'Alerte à la Population..... page 19

■ Info : Taxe de séjour, Perpignan Métropole..... pages 20 / 22

■ Etat civil..... page 23

■ Les News..... page 24

Numéros Utiles

SERVICES MUNICIPAUX

• Accueil Hôtel de ville

Ouvert du lundi au jeudi : 9h/12h - 13h30/18h30 et le vendredi : 9h/12h - 13h30/17h
accueil@saintemarielamer.com
04 68 80 13 80
www.saintemarielamer.com

• Mairie annexe (Oméga)

04 68 61 54 83
mairie.annexe@saintemarielamer.com

• Bibliothèque

biblio@saintemarielamer.com
04 68 80 13 98

• Point Information Jeunesse (PIJ)

pij@saintemarielamer.com
04 68 80 13 86

• Bureau du port

04 68 80 51 02
info@portsaintemarie66.com
www.portsaintemarie66.com

• Service des décès

06 12 36 96 24

• Police municipale

04 68 80 13 81
pm@saintemarielamer.com

• Office du Tourisme

Centre Omega (plage)
tourisme@saintemarielamer.fr
04 68 80 14 00
www.saintemarielamer.fr

• Services techniques

04 68 63 86 87
technique@saintemarielamer.com

• Végétaux et encombrants

Téléphoner en mairie pour vous inscrire

• Déchetterie

06 33 72 67 03
Du lundi au samedi : 8h30/12h et 14h/17h. Dimanche : 8h30/12h

• Crèche

04 68 08 45 04
saintemarie@bebebiz.fr

ÉCOLES

• École maternelle Charles Perrault

04 68 80 14 04

• École élémentaire Jules Ferry

04 68 80 13 87

SERVICES

• La Poste : Rue des Mimosas

04 68 80 47 80

• EDF : 0 800 123 333

• SAUR (Service des eaux) :

04 68 84 08 66

• PMMCU - Direction des collectes et valorisations des déchets :

04 68 08 63 40

• Collectes ordures ménagères :

le mardi

• Tri sélectif : un jeudi sur deux

• Assistantes Sociales :

un RDV peut être obtenu en mairie de S^{te} Marie en téléphonant à Canet : 04 68 73 63 10

Devant plus de 600 personnes réunies à l'Oméga, Monsieur le Maire a présenté le 27 janvier dernier ses vœux à la population.

Accompagné des élus du conseil municipal mais également du conseil municipal des enfants, il est revenu sur les temps forts de 2018, d'abord par une vidéo puis dans son traditionnel discours.

L'intégralité de ce dernier est à retrouver ci dessous.

Vœux 2019

« Mesdames, Messieurs,
Chers Sainte Marinois,
Mes chers concitoyens,

C'est toujours une tâche agréable et sincère de vous souhaiter une bonne année. Nous nous retrouvons à chaque fois nombreux et avec plaisir. Vieux compagnons de route ou nouveaux venus, je vous remercie pour votre présence. Tout comme je remercie les élus et les personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié d'être parmi nous ce soir.

L'an dernier nous avons accueilli le courageux maire de St Feliu d'Avall, Robert Taillant, suite au tragique accident de bus scolaire. Celui-ci nous a malheureusement quittés, je vous invite donc à avoir une pensée pour lui et de façon plus générale, pour tous les Ste Marinois qui ont disparu en 2018.

Je n'oublie pas non plus les deux jeunes pompiers de Paris morts en service commandé.

Et plus près de nous, les victimes des attentats de Trèbes et les sinistrés audois touchés par de très graves inondations, qui font écho sur notre territoire.

Sur ma proposition, le conseil municipal a d'ailleurs voté une subvention pour leur venir en aide.

L'an dernier, en cette même occasion, je défendais la place de la commune et de ses élus dans la République et son organisation décentralisée.

Le Maire rural était alors un Has Been de la République, au moment où seules les métropoles à dimension européennes avaient droit de cité.

Et puis... et puis voilà que les événements remettent au centre du jeu cet élu de proximité, à portée d'engueulade, ce premier maillon de la chaîne démocratique, le premier à tisser le lien social au quotidien.



Le Maire, celui qui justement écoute ceux que l'on n'entend pas depuis PARIS.

Car finalement, à quoi avons-nous assisté ces derniers mois, si ce n'est l'expression, parfois outrancière (à condamner lorsqu'elle est violente), de la colère de nos concitoyens qui ne se sentent pas considérés, qui vivent, pour reprendre les termes de Pierre Rosenvall, dans la République des Invisibles ?

Que nous dit l'empilement hétéroclite des revendications, souvent compréhensibles et légitimes ? C'est qu'en fait, nous avons surtout affaire à une crise de la légitimité démocratique.

Cette crise trouve à s'exprimer dans un contexte politique bien particulier, mais n'oublions pas qu'elle est le résultat accumulé de toute une série d'épuisements de la démocratie.

En effet, que veut dire le peuple souverain ? Comment faire vivre la volonté générale et comment l'exprimer ?

Toute l'histoire de la Démocratie est liée à ces questions qui ont toujours fait débat, mais qui ressurgissent aujourd'hui avec plus d'acuité, avec plus d'urgence.

Ouvrons donc à nouveau, sans peur, ce débat.

Redéfinissons ensemble ces notions face aux exigences, pas si nouvelles mais plus fortes, de la part des citoyens et dont l'écho est démultiplié, pas toujours pour le meilleur, par les réseaux sociaux.

Le vieux maire que je suis, connaît bien la longue litanie des crises et le désenchantement qui s'est emparé peu à peu de nos sociétés modernes.

Mais il sait aussi à quel point notre pays a des ressources, des aptitudes et pour tout dire un certain génie quand il croit en lui, en son avenir, à ses enfants.

A Sainte Marie en tout cas, nous nous sommes tout dit, ou presque, dans des débats francs et sincères lors des réunions de quartier, comme vous avez pu le voir dans le film qui vient d'être projeté et qui a retracé quelques temps forts de l'année écoulée. J'en profite d'ailleurs pour remercier tous ceux qui ont pris part à cette très belle mise en valeur de notre commune.



Car des moments agréables, il y en eut... **La saison estivale, je peux le dire, a été exceptionnelle** dans un climat pourtant plutôt morose au plan national.

La politique d'animation de la commune, symbolisée par le #SAINTEMARIELA-MER fait office de véritable locomotive pour les acteurs du tourisme. C'est ainsi qu'en 2018 et selon nos vœux, des nouveautés dans l'offre commerciale nous ont ouvert à une nouvelle clientèle qui a découvert, parfois avec étonnement, la douceur de vivre Ste Marinoise. C'est le sens d'une action pensée et mise en œuvre, ou en musique devrais-je dire, depuis des années, qui porte là ses fruits.

2018 c'est aussi l'année durant laquelle nous avons initié une nouvelle façon de nous rencontrer, plus formelle, autour de réunions de quartier. Je remercie tous ceux qui ont participé à ces échanges. **Nous avons écouté mais surtout entendu vos propositions constructives et j'ai demandé aux services de la commune d'y répondre avant l'été**, dans la mesure du possible. Nous avons également accueilli avec joie vos félicitations et vos témoignages sur la qualité de vie de notre village à la plage. Avec les élus, nous avons alors ressenti avec beaucoup de gratitude, la récompense de nos efforts et de notre engagement à vos côtés ! Deux actions importantes ne sont toutefois pas apparues dans le film. La première c'est l'organisation, avec succès de la semaine bleue, avec 150 participants sur 3 demi-journées et la tenue d'ateliers sur la santé et le bien-être des seniors. **Cette politique pour les plus de 65 ans sera développée et déclinée en 2019**, toujours avec l'aide de nos partenaires dont l'association Vivre Ensemble en Salanque.

Vous retrouverez toutes les informations utiles pour vous inscrire sur le Lien, à paraître le mois prochain. Deuxième initiative, le lancement des voisins vigilants et solidaires. **Ce dispositif, gratuit pour les particuliers, permet en temps réel d'alerter ses voisins sur des comportements suspects ou des tentatives de cambriolages, grâce à une application internet et des SMS.** Nous avons découpé la commune en 5 zones, avec un élu référent dans chaque secteur pour faire vivre la communauté.

Avec le renforcement de l'équipe de la Police Municipale et la mise en place de caméras de vidéoprotection, vous voyez que **nous sommes plus que jamais attentifs à votre sécurité.** La décision a été prise en 2018, mais c'est bien en 2019 que la mise en place des « voisins vigilants » sera effective.

2019 sera aussi l'année d'investissements d'envergure et d'importance pour l'avenir de notre commune, au premier rang desquels se trouve la **médiathèque**. Située au cœur du village, elle est l'élément principal de notre politique de revitalisation du centre historique. Ce bâtiment moderne accueillera aussi une salle dans laquelle se tiendront les conseils municipaux. L'ambition avec cet équipement est de **créer un troisième lieu de vie après le domicile et le travail.** Un lieu de culture, de loisirs, de rencontres, d'ouverture au monde et aux autres. Le coût de la construction est estimé à 1 637 500 € HT. Nous bénéficions pour le financer d'un fonds de concours de PMM de 48 000 € et d'une subvention du Conseil Départemental de 118 000 €. Nous en attendons autant de la part de la Région et 472 000 € de la part de la DRAC.

J'espère également que le préfet nous réservera un peu de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le reste est couvert par l'autofinancement et par l'emprunt puisque **en 2018 pour la troisième année consécutive, nous n'avons pas emprunté.**

Toujours au centre du village, **la salle culturelle et d'expositions Pabirans ouvrira ses portes avant l'été**, comme vous avez pu le voir dans la vidéo. Le coût de cet investissement est de 307 800 € TTC. Là encore un fonds de concours de PMM est fléché à hauteur de 97 000 €. En fin d'année, les travaux de l'aire de carénage du port débuteront.

C'est un équipement moderne mais surtout respectueux de l'environnement, qui verra le jour dans notre port nature. D'un coût prévisionnel de 220 000 € HT, il sera financé grâce aux aides de la Région, de l'Agence de l'eau, de la DREAL et bénéficiera de l'autofinancement apporté par la Commune et la SAGAN.

Le dossier du port a quant à lui très bien avancé puisque c'est au printemps que devrait s'ouvrir l'enquête publique sur le projet. Le volumineux dossier a enfin été déposé grâce au travail de la SPL Perpignan Méditerranée et nous pourrions compter sur le soutien des services de l'Etat, comme le préfet me l'a confirmé en entretien.

Le camping va pour sa part continuer à s'équiper en mobil homes détenus en propre en 2019. Nous pourrions en commercialiser 23 de plus et préparer l'avenir avec des investissements indispensables, comme la réfection du sanitaire n°4, condition sine qua non à l'obtention de la 4^{ème} étoile.

Un effort important sera à nouveau réalisé sur la voirie, avec 561 000 € alloués, via la communauté urbaine et financés par la commune. Je vous fais grâce de la liste exhaustive des rues concernées. Sachez simplement qu'après la reprise de l'avenue du Fenouillèdes le mois prochain, ce sera au tour de nombreuses voies situées au village (une bonne dizaine). Nous avons également souhaité revoir entièrement l'éclairage du rond-point de la route inter plages, qui est souvent plongé dans le noir. **Nous aménagerons un quai pour les bus de transports scolaires devant la maternelle** pour la sécurité des enfants et la tranquillité de tous.

Enfin, le dossier de construction de la chambre funéraire est quasiment bouclé. Le concessionnaire sera choisi très prochainement en conseil municipal et les travaux pourront débuter. Mise en service prévue à l'automne.

C'est un service public et au public supplémentaire qui va s'implanter et venir renforcer la liste de ceux déjà présents sur la commune. S'il fait bon vivre à Ste Marie, outre l'attention particulière que nous portons au cadre de vie, c'est aussi parce que l'on y trouve des services dits de proximité, qui ne sont pas seulement les services publics classiques. Il s'agit des commerces alimentaires, des stations-service, du centre médical, de la pharmacie, d'une agence bancaire et de bien d'autres encore, qui font que l'on n'a pas systématiquement à prendre sa voiture pour y accéder.

Pour conclure sur 2019 et ses perspectives, sachez également que les études sur la requalification de l'avenue des Marendes sont lancées. Il en est de même pour le quartier St Exupéry que l'Etat voulait nous interdire dans un premier temps.

Et oui, vous voyez qu'un maire doit se battre en permanence pour sa commune, même lorsque les choses paraissent si simples aux yeux de tous ! **Le Maire doit s'adapter aux circonstances**, aux nouvelles lois, aux dotations en baisse, aux contraintes du PPR, aux besoins et demandes des administrés aussi.

Son mandat se complexifie et de plus en plus de sujets se jouent désormais au niveau de l'intercommunalité.

C'est cependant le plus beau des mandats car il est riche de toutes ces rencontres et réalisations qui, égoïstement, confèrent à son titulaire le sentiment de s'épanouir au service des autres.

Dans cette tâche il est épaulé par son équipe. La mienne est là ce soir à mes côtés, fidèle. Je la remercie pour son engagement au service de l'intérêt général.

Le Maire doit aussi pouvoir s'appuyer sur des agents impliqués et motivés que je salue ce soir. Je sais qu'ils aiment leur commune et que ça, ça change tout !

Au premier rang de ces agents il y a **le Directeur Général des Services, à la fois travailleur de l'ombre, manager, comptable, chef d'orchestre ou pompier de service, son rôle est primordial à la bonne marche de la commune.**

A Ste Marie nous avons eu la chance de posséder depuis près de 10 ans, en la personne d'**Edmond JORDA, un DGS de grande qualité.** Edmond va dans quelques semaines relever d'autres défis professionnels et je tenais ce soir à rendre hommage à son travail au service de Ste Marie et des Ste Marinois.

J'ai non seulement pu apprécier le professionnel unanimement reconnu, mais aussi l'homme dont les qualités en font un ami sincère. Edmond, je te souhaite la plus grande des réussites dans tes nouvelles fonctions, mais c'est convenu, tu ne nous quittes pas vraiment. **Tu le sais, je compte sur toi et nous comptons sur toi pour l'avenir, pour Ste Marie !**

Mes chers amis, dans un an pour les prochains vœux, dimanche 26 janvier 2020, nous serons à 6 semaines des élections municipales et le code électoral, dans sa grande sagesse, ne me permettra pas d'aborder certains sujets.

C'est pourquoi j'ai pensé que c'était aujourd'hui mon devoir de vous parler des échéances de 2020.

VŒUX 2019

J'aurai alors accompli 37 années de mandat de Maire.

37 années qui sont passées sans que je m'en aperçoive vraiment, sans que nous ne nous en apercevions en fait avec ceux de mes colistiers de 1983 qui sont encore autour de moi !

37 années qui me font dire qu'il est temps pour moi de passer la main et surtout de le faire dans la sérénité, en n'ayant d'autre souci que l'intérêt supérieur de Ste Marie.

Vous connaîtrez très vite le nom de la tête de liste de Ste Marie Equilibre pour 2020... à moins que vous ne l'ayez deviné en écoutant mon discours ? Il a d'ores et déjà été investi par la totalité des membres de l'équipe actuelle sur ma proposition et bénéficiera de tout mon soutien. Je suis certain de ses compétences et de sa capacité à faire perdurer notre œuvre, dans le même état d'esprit de concorde et de bienveillance. J'espère donc que vous lui accorderez votre confiance en temps voulu.

En attendant, ces derniers mois auront pour moi une saveur particulière, mais loin de moi l'idée de me placer en pré-retraite ! **Vous pourrez compter sur mon engagement total au service de notre commune, jusqu'au dernier jour. Je resterai au travail et à votre écoute**, car c'est grâce à vous, pour vous et à travers vous que le mandat de maire prend tout son sens !

Mesdames et Messieurs, Mes chers amis, Compagnons de longue date ou nouveaux venus,

En mon nom et au nom du conseil municipal, je vous souhaite une excellente année 2019. » ■

CRÉDITS PHOTO : Sainte Marie Photographie : Denis SOUCAT et Bernard RICART



ZOOM SUR...

DOSSIER SÉCURITÉ : La Police Municipale de Sainte Marie la Mer

Comme dans la plupart des villes littorales, à Sainte Marie la mer la vocation touristique conditionne l'activité de la Police Municipale. Les variations démographiques sont très marquées car la population explose littéralement en été (jusqu'à 4 fois plus nombreuse en saison qu'en plein hiver).

Aussi l'amplitude d'action de la Police Municipale est-elle maximale en juillet/août et restreinte le reste de l'année.

La politique communale en matière de sécurité

la sécurité publiques, travail primordial dans une station touristique ». Cette doctrine d'emplois globale inclut une série de « points de surveillance particuliers » : surveillance du domaine maritime (plages), des établissements recevant du public, des marchés, des nombreuses manifestations, l'afflux de nombreux



Pour le Maire, la Police Municipale se doit d'assurer « une surveillance de proximité », tout en sachant « se faire respecter ». Elle a pour fonction de garantir le bon ordre au quotidien et par-là, de contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité d'une commune dont l'économie repose en partie sur le tourisme. Le chef de service de la Police Municipale met cette dimension en évidence : « la mission principale exercée par la Police Municipale est la surveillance générale de la commune afin d'assurer la tranquillité et

camping-cars, des résidences non occupées en dehors de la période estivale. En somme, les domaines d'intervention se rapportent à l'animation d'une collectivité qui vit au rythme de la saison touristique. Cela se traduit également au niveau de la réglementation municipale : les zones de stationnement interdit ou limité, tout comme les arrêtés interdisant les chantiers bruyants, l'utilisation d'instruments de musique sur les plages ou encore la consommation d'alcool sur la voie publique.

Charles Bolte, élu délégué, est en charge de la sécurité et de la proximité, une commission de sécurité définit les objectifs et la politique en matière de sécurité

Les principaux domaines d'activité

Comme dans toutes les stations balnéaires l'activité de la Police Municipale fluctue avec les mouvements de vacanciers et se définit par l'opposition « saison/hors saison ».

• UNE ACTIVITÉ NORMALE HORS SAISON

Hors saison les quatre Policiers Municipaux titulaire et un ASVP travaillent en journée, du lundi au vendredi de 8 heures à 18h30.



Ils sécurisent les entrées et les sorties d'écoles, assurent une surveillance générale et réinvestissent les secteurs les moins touristiques qu'ils délaissent quelque peu la haute saison venue.

Ils profitent du calme relatif pour se consacrer aux tâches administratives et suivre des affaires au long cours (en matière d'urbanisme notamment). Autrement dit, le rythme de travail est modéré et les agents s'emploient à une pluralité de missions qu'ils n'ont plus le temps de traiter en été.

L'amplitude horaire du service est de 4 heures du matin à 2 heures du matin 7/7. Si le tourisme estival ouvre une manne financière vitale pour l'économie locale, il apporte aussi son lot de nuisances : stationnements anarchiques, embouteillage en sortie de plages tapages diurnes et nocturnes, débordements festifs, vols à la roulotte, etc. Dans ces conditions, on comprend aisément que la Police Municipale se « sur mobilise » sur le terrain.

Elle cible ses patrouilles sur tous les lieux de concentration des touristes



• UNE ACTIVITÉ ACCRUE EN ÉTÉ

A l'arrivée des beaux jours et des vacanciers, la cadence s'intensifie. En saison, il est hors de question pour les Policiers Municipaux de poser des jours de congés ; au contraire, ils peuvent cumuler des heures supplémentaires en fonction des animations et des manifestations.

Pour faire face aux flux de touristes, la Police Municipale multiplie donc sa présence dans la ville.

Lors des réunions de sécurité qui se tiennent tous les mercredis à l'OMEGA en présence des Gendarmes, du chef de plage, des Pompiers et de l'animateur de la station nous définissons les missions de chacun en fonction des besoins et du calendrier des animations.

Quoi qu'il en soit, de mi-juin à mi-septembre, l'activité du service est particulièrement dense.

(centre-plage, parkings, zones de commerces, abords des plages et campings) et concourt à la sécurisation des événements donnant lieu à d'importants rassemblements de personnes (marchés diurnes et nocturnes, animations diverses).

• UNE POLICE ARMÉE ET DISPOSANT DE MOYENS IMPORTANTES

Les agents de Police Municipale sont armés de revolver Manurhin sp38 de Tasers de bâtons de défenses et de bombes de gaz incapacitant.

- Elle possède un réseau radio en liaison directe avec la Brigade de gendarmerie de Canet en Roussillon.
- Un cinémomètre pour effectuer les contrôles de vitesse qui vont être réguliers après la phase de prévention effectuée fin 2018.



- Un sonomètre pour effectuer les relevés concernant la réglementation sur le bruit.

La commune s'est dotée d'un outil complémentaire aux actions de prévention et de répression.

Il s'agit d'un système de vidéoprotection composé à ce jour d'un local de visionnage et d'enregistrement d'images et d'une vingtaine de caméras déployées sur la commune.

Tout en garantissant les libertés fondamentales, les principaux objectifs de ce système sont :

- Améliorer la sécurité et la tranquillité publique en assurant une meilleure gestion de la présence humaine sur le terrain.
- Prévenir les actes délictueux et dissuader le passage à l'acte.
- Augmenter le taux d'élucidation des affaires en facilitant le travail des enquêteurs de la Gendarmerie Nationale.

• BILANS CHIFFRÉS

Au terme de chaque saison estivale, l'activité du service fait l'objet d'un bilan spécifique, en sus du bilan annuel. ■



Charles BOLTE
Conseiller municipal
Délégué à la sécurité

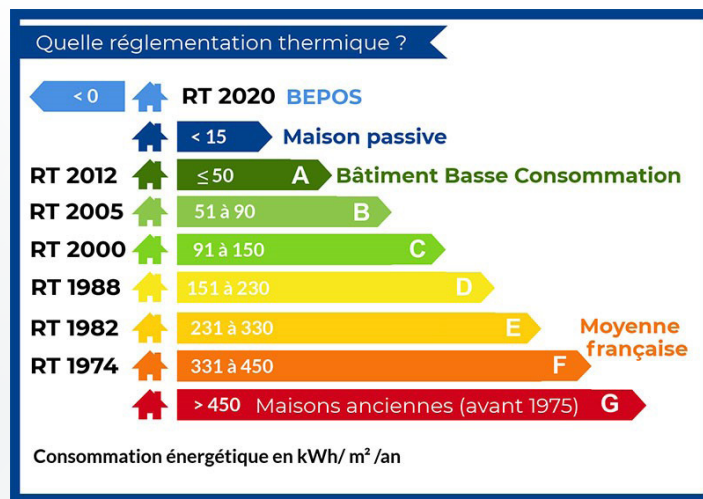
8

Agenda 21

La rénovation énergétique



Pour le compte de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et avec le soutien de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée une campagne, visant à recueillir des données sur les déperditions de chaleur de tous les bâtiments, publics comme privés a été engagée. Ces données collectées permettent de dresser une cartographie des bâtiments de la commune et d'étudier avec les propriétaires de ces habitations à quoi peuvent correspondre les zones où les déperditions de chaleur sont les plus importantes.



Cette réglementation thermique a beaucoup évolué depuis 1974, où aucune isolation n'était obligatoire dans la construction des bâtiments. La dernière norme thermique, à savoir la RT 2012, oblige d'isoler toutes les parois d'une habitation afin des les rendre étanches à l'air.

Aujourd'hui il faut pouvoir prendre en compte trois exigences afin d'élaborer un projet de construction :

- L'efficacité énergétique du bâtiment (Bbio max)
- La consommation en énergie primaire du bâtiment (Cep max)
- La température intérieure de confort en été du bâtiment (tic)

Pour agir aujourd'hui en faveur de la rénovation thermique dans le bâtiment il faut :

- Limiter les déperditions énergétiques des parois par des exigences minimum réglementaires et des exigences supérieures pour les aides

- Adapter les systèmes aux nouvelles consommations avec des besoins énergétiques devant être plus faibles
- Intégrer les énergies renouvelables par exemple le chauffage au bois, eau chaude produite par l'énergie solaire, l'intégration des énergies photovoltaïques et la géothermie dans les bâtiments.

Le dispositif national « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer à la Rénovation Énergétique) a été créé par l'ADEME et l'État pour rassembler et rendre lisibles les acteurs de la rénovation écologique et des énergies renouvelables

Afin d'accompagner les particuliers dans leurs démarches ou leurs questionnements concernant la gestion thermique de leur(s) habitation(s) il faut tout d'abord savoir que la SPL Perpignan Méditerranée Métropole (Société Publique Locale) est le premier interlocuteur qu'il faut contacter. C'est l'opérateur qui fait office de guichet unique, public et gratuit.



SPL PM : 5 rue de la Fusterie, 66000 Perpignan

Téléphone : 04.68.51.70.25 (numéro du guichet unique)

A partir de ce moment votre demande sera traitée et vous serez redirigé vers un dispositif adéquat.

Pour plus de renseignements liés à la rénovation énergétique vous pouvez rencontrer en mairie Monsieur Pierre MARTINEZ, chargé de mission Agenda 21, les lundis, mardis et vendredis.

Informations Générales <https://www.faire.fr>



Collectes des bacs verts
Collectes des bacs jaunes

Calendrier des collectes 2019

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
MA Férié 1	VE 1	VE 1	LU 1	ME Férié 1	SA 1	LU 1	JE 1	DI 1	MA 1	VE 1	DI 1
ME 2	SA 2	SA 2	MA 2	JE 2	DI 2	MA 2	VE 2	LU 2	ME 2	SA 2	LU 2
JE 3	DI 3	DI 3	ME 3	VE 3	LU 3	ME 3	SA 3	MA 3	JE 3	DI 3	MA 3
VE 4	LU 4	LU 4	JE 4	SA 4	MA 4	JE 4	DI 4	ME 4	VE 4	LU 4	ME 4
SA 5	MA 5	MA 5	VE 5	DI 5	ME 5	SA 5	LU 5	JE 5	SA 5	MA 5	JE 5
DI 6	ME 6	ME 6	SA 6	LU 6	JE 6	DI 6	MA 6	VE 6	DI 6	ME 6	VE 6
LU 7	JE 7	JE 7	DI 7	MA 7	VE 7	DI 7	ME 7	SA 7	LU 7	JE 7	SA 7
MA 8	VE 8	VE 8	LU 8	ME Férié 8	SA 8	LU 8	JE 8	DI 8	MA 8	VE 8	DI 8
ME 9	SA 9	SA 9	MA 9	JE 9	DI 9	MA 9	VE 9	LU 9	ME 9	SA 9	LU 9
JE 10	DI 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU Férié 10	ME 10	SA 10	MA 10	JE 10	DI 10	MA 10
VE 11	LU 11	LU 11	JE 11	SA 11	MA 11	JE 11	DI 11	ME 11	VE 11	LU Férié 11	ME 11
SA 12	MA 12	MA 12	VE 12	DI 12	ME 12	SA 12	LU 12	JE 12	SA 12	MA 12	JE 12
DI 13	ME 13	ME 13	SA 13	LU 13	JE 13	DI 13	MA 13	VE 13	DI 13	ME 13	VE 13
LU 14	JE 14	JE 14	DI 14	MA 14	VE 14	DI Férié 14	ME 14	SA 14	LU 14	JE 14	SA 14
MA 15	VE 15	VE 15	LU 15	ME 15	SA 15	LU 15	JE Férié 15	DI 15	MA 15	VE 15	DI 15
ME 16	SA 16	SA 16	MA 16	JE 16	DI 16	MA 16	VE 16	LU 16	ME 16	SA 16	LU 16
JE 17	DI 17	DI 17	ME 17	VE 17	LU 17	ME 17	SA 17	MA 17	JE 17	DI 17	MA 17
SA 18	LU 18	LU 18	JE 18	SA 18	MA 18	JE 18	DI 18	ME 18	VE 18	LU 18	ME 18
MA 19	ME 19	ME 19	VE 19	DI 19	ME 19	SA 19	LU 19	JE 19	SA 19	MA 19	JE 19
DI 20	SA 20	SA 20	LU 20	ME 20	JE 20	DI 20	MA 20	VE 20	DI 20	ME 20	VE 20
VE 21	LU 21	LU 21	JE 21	SA 21	MA 21	DI 21	ME 21	SA 21	LU 21	JE 21	SA 21
SA 22	MA 22	MA 22	VE 22	DI 22	ME 22	SA 22	LU 22	JE 22	MA 22	VE 22	DI 22
DI 23	ME 23	ME 23	SA 23	LU 23	JE 23	DI 23	MA 23	VE 23	ME 23	SA 23	LU 23
LU 24	JE 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24	ME 24	SA 24	MA 24	JE 24	DI 24	MA 24
MA 25	VE 25	VE 25	LU 25	ME 25	SA 25	LU 25	DI 25	ME 25	VE 25	LU 25	ME Férié 25
ME 26	SA 26	SA 26	MA 26	JE 26	DI 26	MA 26	VE 26	SA 26	DI 26	ME 26	SA 26
JE 27	DI 27	DI 27	ME 27	VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	MA 27	JE 27	DI 27	VE 27
SA 28	LU 28	LU 28	JE 28	SA 28	MA 28	DI 28	ME 28	SA 28	LU 28	JE 28	SA 28
DI 29	ME 29	ME 29	VE 29	DI 29	ME 29	SA 29	LU 29	DI 29	MA 29	VE 29	DI 29
VE 30	SA 30	SA 30	LU 30	ME 30	SA 30	MA 30	VE 30	LU 30	ME 30	SA 30	LU 30
SA 31	DI 31	DI 31	ME 31	VE 31	DI 31	ME 31	SA 31	MA 31	JE 31	DI 31	MA 31
MA 31	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE

Lotissement

- Le ramassage des ordures ménagères débute à 5h00, jours fériés compris

- Les bacs jaunes sont collectés 1 jeudi sur deux les semaines impaires

Téléchargez l'application "Perpignan Méditerranée Métropole" pour smartphones et tablettes et accédez à toutes les informations dans la rubrique "Déchets"





RECENSEMENT

de la population 2019
www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Jeunesse

Une journée avec le Père Noël



Avant qu'il ne poursuive sa longue route, la municipalité avait convié le Père Noël dans notre école communale, afin de rencontrer les enfants, leur offrir de nombreux cadeaux et faire la photo souvenir avec lui.



Il a distribué des chocolats à tous, un livre aux enfants de la maternelle, une séance de cinéma, très appréciée des plus grands : « ASTÉRIX ET LE SECRET DE LA POTION MAGIQUE » et a pris le temps de partager des gourmandises avec de nombreux parents, enfants et enseignants.

Tous nos remerciements aux enseignants, ATSEM, service technique, sans oublier l'aide précieuse de Ricardo Da Palma... qui ont permis que cette journée soit un beau moment de partage et de fête. ■



Mille enfants à la neige



Ce projet organisé par l'USEP (l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) a vu le jour, pour un coût très limité, grâce à la coopération de plusieurs acteurs, VECTALIA (transport), les Neiges Catalanes, l'ESF (l'Ecole de Ski Français), les loueurs de skis et notre commune (par la subvention attribuée à l'école Jules Ferry).

A Sainte-Marie-La-Mer, ce sont 45 élèves du CMI qui ont pu profiter de 3 journées de neige, les lundis 14 - 21 - 28 JANVIER 2019.



Pour les préparer à ces journées, la Directrice de l'ESF et le responsable de la sécurité des pistes de PYRÉNÉES 2000 sont intervenus dans la classe, quelques jours auparavant, afin d'expliquer aux enfants le fonctionnement d'une station de ski.

Après quelques chutes, tous se sont affirmés en prenant les remontées mécaniques (tire-fesses télésiège) pour descendre des pistes vertes, bleues ou rouges, selon leur niveau.

Voilà des souvenirs mémorables pour tous ces enfants qui ont eu la chance, durant 3 belles journées, de troquer le cartable pour une paire de ski. ■



Marguerite VALETTE
Adjointe aux Ecoles

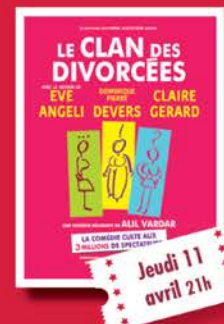
Et encadrés par les moniteurs de l'ESF, eux-mêmes secondés par des parents d'élèves, nos écoliers ont découvert, pour la plupart, le plaisir de la première glisse, chaussés de ski.

SAINTE MARIE LA MER

Saison théâtrale

Centre culturel OMEGA
du 31 janvier au 11 avril

PRIMAVERA 2019



SPECTACLE
JEUNE
PUBLIC

- Abonnement 6 spectacles 66€
limité à 150 places
- Formules resto-spectacle

Licences 1-1091123 / 2-1091126 / 3-1091128



La municipalité se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute animation sans préavis

Renseignements et Billetterie
SERVICE CULTURE ET ANIMATION
Tél. 04 68 80 14 00
www.saintemarielamer.fr

Culture

Conservation du patrimoine



J eudi 20 Décembre 2018, la statue du Christ ressuscité a réintégré l'église de Sainte Marie la Mer. Cette statue de procession avait été confiée au centre de conservation et de restauration du patrimoine du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour une restauration nécessaire.

Cette opération a consisté au nettoyage, bouchage de fissures, refixation des éléments polychromes, consolidation et traitement contre les insectes xylophages.

Notre commune poursuit le plan de conservation préventive et curative des diverses œuvres artistiques de notre église respectant ainsi la convention passée en 2013 avec le Conseil Départemental des PO.

Pour rappel, ces interventions de conservation nécessaires sont financées à 70% par le Conseil Départemental et 30 % restant à la charge de la commune. ■



« Al cementeri vell »

Cet article propose d'étudier un lieu de la commune fréquenté par nombre de nos concitoyens : Il s'agit de La Placette, connue par les anciens du village sous le nom de CEMENTERI VELL. Cette placette, ombragée par les mûriers platanes, a en effet accueilli jusqu'à la fin du XIX^eS le cimetière du village.

Un compte-rendu du conseil municipal nous apprend que le 2 Juillet 1895 s'est effectué : « l'enlèvement des os de l'ancien cimetière et le transfert au nouveau cimetière (route de Canet) des restes des défunts ».

> LE VIEUX CIMETIÈRE

L'emplacement du vieux cimetière est situé sur la placette derrière l'église, coté sud. Actuellement il a la forme d'un quadrilatère d'une vingtaine de mètres de coté et sa surface est de 460m².

Si nous avons la date de fin d'utilisation de l'ancien cimetière par contre il nous est impossible de donner une date de début d'utilisation de l'usage de la placette comme lieu de sépulture.

La date la plus ancienne relevée sur un document faisant référence au cimetière de S^{te} Marie la Mer se trouve sur le testament de Raymond Spayolli du 12 mai 1394 (ADPO G874). Ce dernier déclare : « Eligo sepultura corpori meo in Cimiterio de ecclesiam Sta Maria ».

La plupart des historiens s'accordent pour dire qu'il faut attendre le VII^eS pour percevoir un rapprochement entre l'espace funéraire et l'église.

En général avant cette époque les inhumations se faisaient hors agglomération pour raisons sanitaires et aussi par crainte des morts et autres peurs superstitieuses.

On peut penser que dès la construction de la première église de S^{te} Marie la Mer, au X^eS, une zone funéraire collective fut aménagée au plus près du lieu du culte rapprochant ainsi les vivants et les morts.

a) Résultats des fouilles archéologiques :

Une campagne de fouilles effectuée au début 2009, avant les travaux concernant l'église paroissiale, a permis d'avoir un éclairage sur les structures anciennes du bâtiment.

Un sondage pratiqué dans la partie liant le chœur à la nef, coté chapelle de ND de l'Assomption a permis de découvrir un niveau de sol antérieur à la construction de l'abside médiévale.

Un autre sondage effectué sur la partie sud de l'édifice, coté chapelle St Gaudérique, a mis à jour des marches en pierre de taille marquant un accès vers le sud.

Nous sommes en présence de la porte du moyen-âge ouvrant sur la face sud de l'église et qui donnait accès au cimetière.



La Placette : l'emplacement actuel du « Cementeri Vell »

b) Église et cimetière espaces consacrés :

Dès le début de la création d'un espace funéraire collectif, ce dernier acquiert trois qualifications particulières, il devient un lieu :

- Religieux en raison de la présence des défunts.
- Saint en vertu de l'institution du périmètre protégé par le droit d'asile dès le début du XI^eS.
- Sacré en vertu du rite de consécration.

Cette zone « *Champ de repos des morts* » est mitoyenne de l'église lieu des vivants.

Dans notre village le cimetière jouxte l'église, la place publique avec son puits, l'hôpital des pauvres et la route qui mène à Canet.

La position géographique du lieu en fait un espace animé et fréquenté par les fidèles qui se rendent aux différents offices, par les réunions qui rassemblaient les habitants devant la porte d'entrée de l'édifice. Cet espace ouvert accueille de nombreuses activités dont de nombreuses sont profanes comme nous l'apprend un compte rendu de visite épiscopale qui en 1683 exige « *de faire fermer le cimetière avec une porte pour que le bétail ne puisse y rentrer* ».

Un siècle plus tard, en 1783, dans les archives paroissiales on peut lire : « *reçu pour avoir permis aux moutons de paître au cimetière 4 ll.* »

c) Utilisation de l'espace funéraire :

Dès le concile de Toulouges en 1027, le cimetière tout comme l'église ainsi que toutes les constructions s'y situant dans la limite des trente pas entourant l'église est un espace sacré inviolable.

Cette limite des trente pas équivalait à environ 22 mètres, cette longueur correspond à la longueur des côtés du cimetière de S^{te} Marie la Mer.

La surface actuelle de la placette est de 460 m². Si l'on se réfère à l'espace pouvant servir de cimetière au XI^eS, c'est-à-dire en tenant compte de la surface de l'église du XII^eS et en faisant abstraction des six maisons appuyées sur la muraille côté Est nous trouvons une surface utilisable de 850 m².

Nous avons voulu étudier l'utilisation de cette terre consacrée aux défunts et pour ce faire, nous avons procédé à des relevés aléatoires sur les registres de décès.

Pour l'année 1720, cinq enterrements sont enregistrés, ils concernent cinq enfants dont l'un a plus de sept ans. 1722 annonce les obsèques de onze enfants de moins de sept ans et de deux adultes. Pour 1737 nous comptons deux sépultures d'adultes pour huit

d'enfants de moins de sept ans et pour 1738 cinq adultes sont inscrits sur le registre des sépultures en compagnie de quatre mineurs de sept ans.

Nous avons effectué une moyenne sur trois années du XVIII^eS et sur vingt ans du XIX^eS et nous avons obtenu comme résultat onze décès par an.

Si l'on utilise ces chiffres pour avoir un aperçu du nombre de Sainte Marinois inhumés dans « *El cementeri vell* » sur huit cent ans nous atteignons le chiffre de huit mille huit cents enterrés sous le sol de notre placette !

> LES ALBATS

Les registres paroissiaux enregistrent les trois moments marquants de la vie du chrétien : le baptême le mariage et la sépulture (BMS).

Notre étude étant consacrée aux décès nous trouvons deux titres pour désigner ceux-ci. Sur les marges des pages apparaissent les termes « Obit » et le terme « albat ».

Si le terme Obit désigne les obsèques des défunts majeurs l'Albat qualifie la cérémonie qui accompagne l'enfant de moins de sept ans et baptisé ; sept ans étant l'âge de raison reconnu par l'église catholique et l'absence de baptême interdit l'inhumation au cimetière.

La tradition catholique voulait que ces Albats « *montent directement au ciel évitant ainsi les flammes de l'enfer* ».

Nos recherches nous ont appris que les corps de ces enfants étaient déposés, comme celui des adultes, sur un lit de mort, par lit de mort est souvent désigné une civière parfois simple planche de bois qui accompagnait la rigidité cadavérique.

Cette civière était d'une taille en rapport avec la morphologie des défunts tout comme les croix que l'on trouvait dans certaines paroisses au XVII^eS « *una creu mes petita que serveix per los albats* ».

La tradition voulait que le cercueil des enfants soit blanc en signe de pureté. Cette tradition est encore respectée.

Au chapitre précédent nous avons signalé quelques chiffres concernant le nombre de décès infantiles, chiffres impressionnants quand ils sont exprimés en pourcentage : 1722, 84% des funérailles concernent les enfants.

Lors de l'épidémie de choléra de 1834 le nombre d'enfants victimes de l'épidémie représentait 66,6% des morts.

La mort des jeunes enfants était chose courante, beaucoup meurent à la naissance ou dans les jours qui suivent celle-ci. Si ce cap est passé il faut encore franchir celui des premières années, passer au travers des maladies, infections, épidémies et autres dangers.

> SÉPULTURES DANS L'ÉGLISE

Les sépultures dans l'Eglise ND de l'Assomption sont exceptionnelles, seules deux sont mentionnées dans les textes.

Nous avons relevé la trace d'une sépulture dans le testament de Francesch Gilabert de LUPIA, Donzell, domicilié à Sta Maria la Mar. (ADPO3E/2863).

Le 6 Mai 1522, le notaire Guillem Coma de Perpignan enregistre le testament de De Lupia, celui-ci exprime sa volonté de vouloir être enterré dans l'église de S^{te} Marie.

Pour ce faire le testateur fait un legs pour l'édification d'une chapelle qui sera placée sous l'invocation de « *La très sacrée passion de notre seigneur Jésus Christ* ».

Cette chapelle « *sera ornée d'un retable avec autel où l'on puisse célébrer la messe* ».

La lecture de ce testament nous apprend que cette chapelle sera : « *en botida extra dictam ecclesiam* » c'est-à-dire en saillie par rapport à l'église. Actuellement cette chapelle accueille le retable de ND de l'Assomption.

Ce document nécessite quelques explications : l'inhumation dans l'église, pendant des siècles revêt un caractère exceptionnel. Cette inhumation est souvent réservée à l'élite. Nombreuses sont les personnes attirées par la proximité immédiate du lieu de célébration du sacrifice divin.

Pendant de nombreuses années, un interdit pesait sur la sépulture dans l'église, dans le cas de la création de cette chapelle, qui deviendra la chapelle du Christ, on s'aperçoit de l'ambiguïté de l'emplacement de celle-ci puisqu'elle présente l'avantage d'être dans l'église sans y être vraiment.

Un siècle plus tard, en 1627, l'Évêque d'Elne demande qu'une sacristie soit construite pour « *lever une grande indécence* » en effet les prêtres devaient revêtir leurs habits sacerdotaux « *à la vue des paroissiens* ». En 1665 cette sacristie sera construite empiétant sur la chapelle du Christ.

Mais le legs de De Lupia connaîtra une autre péripétie : « *als 5 Avril 1736 Jaume PUIG, rector de Sta Maria la Mar a estat enterrat dins la iglesia de dit lloch.* »

Tout laisse à penser que le corps du digne ecclésiastique a rejoint les restes de F. G. De Lupia, partageant ainsi son tombeau.

L'histoire ne s'arrête pas là, une dernière mésaventure va surgir comme nous le relate le témoignage du Curé Mossen Obre : « *Derrière cette chapelle il y avait autrefois un débarras qui faisait partie de l'église... Après la loi de séparation de l'église et de l'état, la commune s'est emparé de cet appartement où elle a installé les cabinets de l'école* ».

Ainsi plusieurs générations d'écoliers de la maternelle de S^{te} Marie ont utilisé sans le savoir les tombes de Lupia et de Jaume Puig pour la satisfaction d'un besoin plus naturel que spirituel...



Chapelle Notre Dame des Anges, anciennement, Chapelle du Christ

> CONCLUSION

L'homme a toujours été préoccupé par la mort. Face à cet événement il a essayé de comprendre ce qui lui paraissait incompréhensible. Il a tenté de protéger l'enveloppe charnelle en créant des sépultures qu'il a ensuite rassemblées dans des lieux dédiés qu'il a sanctifiés et que la religion a rendus sacrés. Ces lieux permettaient au groupe de continuer à se rassembler malgré la mort. Avant d'arriver à cette réunion, l'homme s'était méfié en éloignant ces restes d'humains de son lieu de vie mais dès le VII^eS, les morts rejoignent le monde des vivants.

Les cimetières se rapprochent des églises qui leur apportent soutien et protection. L'évolution de notre « *cementeri vell* » est l'illustration de son histoire.

Après plusieurs siècles de « *champ des morts* » il est devenu cour de récréation, terrain de boules et depuis plusieurs décennies terrasse de café en un mot lieu de vivants. ■



Francis BRUNET
Conseiller municipal
Délégué à la culture

Séniors

Bien vieillir à Sainte Marie la Mer

La municipalité a pris la décision de mettre en place des actions de prévention et de promotion santé pour les retraités de +60 ans sur la commune.

C'est dans ce cadre qu'à été lancé le 1er forum de la santé et du bien être intitulé « Vivre pleinement son âge », les 8, 9 et 10 octobre 2018 à l'occasion de la Semaine Bleue.

Par cette manifestation, la municipalité via son CCAS (M. Claude Hospital) a pu affirmer sa volonté de s'inscrire dans le champ de la prévention santé et concrétiser les partenariats amorcés depuis quelques années dont celui de l'association « Vivre ensemble en Salanque ».

L'objectif de ce forum était de faire découvrir la santé et le bien être avec plaisir aux seniors. Ainsi les visiteurs ont pu se faire dépister sur des stands tenus par des associations partenaires de professionnels de la santé ; participer à des ateliers d'équilibre, de mémoire et de motricité organisés par Profession Sport 66 ; à une démonstration de Qi Gong grâce à son association « Qi Gong et bien être » et à de l'aquagym, animée par Mme Sophie Catala. De courtes conférences sur la mémoire et sur les bienfaits de l'activité physique ont été proposées en parallèle.

La commune a connu un réel succès, avec environ 150 participants sur les trois demi journées.

Nous remercions l'ensemble des partenaires et le CCAS de Sainte Marie la Mer pour la réussite de ce forum. Il est évident que la Semaine Bleue est une manifestation importante pour les retraités, qui doit nous inciter à proposer chaque année un programme d'activités pendant cette période mais aussi à continuer ces actions sur le long terme et pas seulement de façon ponctuelle.

A l'issue du forum, trois ateliers gratuits ont d'ailleurs pu voir le jour et ont affiché complet. Un atelier sur « comment stimuler sa Mémoire » organisé par l'Association Brain Up mais aussi un atelier « informatique » et un atelier « conte » ont pu être mis en place grâce au financement de la conférence des financeurs et de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) composée du Département, de l'ARS, l'Inter-régime, la CARSAT, la CPAM, la MSA, et de l'AGIR-ARCCOO.

En 2019 et pour répondre à la demande, des actions qui favorisent le lien social et adaptées aux seniors seront proposées.



Plusieurs pistes sont à l'étude avec des acteurs incontournables du bien vieillir, « Vivre ensemble en Salanque », « Profession Sport 66 » et « la Fédération Française de la Retraite Sportive » dont la marche aquatique côtière.

UNE PERMANENCE EST D'ORES ET DÉJÀ MISE EN PLACE.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION UNIQUEMENT LES MERCREDIS DE 9h à 12h A LA MAIRIE (VILLAGE).

Contact : Mme CATALA Sophie
au 04.68.80.13.80

Matinée découverte sportive

La municipalité avec l'aide de la F.F.R.S et du COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RETRAITE SPORTIVE DES PO (CODERS 66) organise une matinée découverte d'activités physiques pour les personnes de plus de 50 ans.

Elle aura lieu le 14 FÉVRIER 2019 À PARTIR DE 8H45 JUSQU'À 12H A LA SALLE COMMUNALE SAINT EXUPERY ET SUR LE TERRAIN DE SPORT ANNEXE.

Cette journée permettra d'essayer des activités comme la gym douce (Pilates), la danse en ligne, la marche nordique ainsi que deux activités sportives d'adresse : le Swin Golf (jeu dérivé du golf) et le Disc Golf (qui se joue avec un frisbee). Cet événement sportif et convivial est aussi une porte ouverte pour tous les seniors voulant profiter de la retraite pour faire ou commencer une activité physique et sportive adaptée.



MATINÉE SPORTIVE

ORGANISÉE PAR LE CODER66 ET LA MAIRIE DE STE MARIE LA MER

Activités proposées:

- Tests condition Physique
- Gym douce "style pilate"
- Danse en ligne
- Marche nordique
- Swin golf / Disc golf

Toutes activités sont pratiquées dans des tenues adaptées

Lieu: Salle St EXUPERY (communale) et extérieur
Impasse du Boulodrome
Ste Marie la Mer (Village)

Tél: 07 84 96 07 65

Participation gratuite
date limite d'inscription
Le 10 février 2019





Vous mesurerez aussi votre condition physique au travers des tests animés par des animateurs FFRS aidés par Sophie, notre éducatrice sportive pour la ville. ■



Josie ORIOL
Conseillère
Municipale Déléguée aux associations et à la « SEMAINE BLEUE : Vivre pleinement son âge »

Inscription au Système d'Alerte à la Population

Dispositif d'alerte téléphonique et de repli en cas de risque majeur à Sainte Marie la Mer

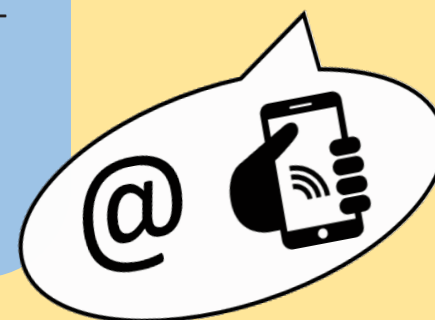
La Mairie de Sainte Marie la Mer vient de se doter d'un système d'alerte à la population appelé « Contact Every One ».

Cet outil, gratuit, sera piloté par la Mairie et permettra aux habitants de la commune d'être alertés en cas d'événements d'urgence ou de danger.

Pour assurer la meilleure qualité du service, la municipalité met à la disposition de chaque foyer une fiche personnelle de renseignements.

Chacun pourra ainsi s'enregistrer, directement et confidentiellement, par courrier ou à l'accueil de la mairie au moyen de la présente fiche.

Un nouvel outil pour votre Sécurité.



IMPORTANT : Ne pas se réinscrire si vous avez déjà répondu à la fiche personnelle de renseignements

FICHE PERSONNELLE DE RENSEIGNEMENTS

NOM

Prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Date et Signature :

Mobile

Secteur

PLAGE / VILLAGE

Nombre de personnes au foyer :



J'accepte que ces données soient utilisées uniquement dans le cadre de la création d'un fichier destiné à prévenir la population de Sainte Marie la Mer en cas d'alerte ou à des fins administratives (démarches entreprises par l'utilisateur).

Contacts :

Hôtel de Ville

Place de la Mairie

66470 Sainte Marie la Mer

Tél : 04 68 80 13 80

cabmaire@saintemarielamer.com

Formulaire à remplir et à remettre à l'accueil de la mairie et de la mairie annexe ou bien à nous renvoyer par courrier ou par mail

Taxe de séjour : vos démarches désormais en ligne !



Depuis le 1er janvier 2019, une taxe de séjour communautaire au réel, instaurée par PMM, remplace la taxe de séjour communale précédemment en vigueur dans notre commune.

Contribuant à conforter Perpignan Méditerranée comme une véritable destination attractive et prisée, riche de la diversité et la complémentarité d'un territoire côté terre, mer et ville, la taxe de séjour constitue une ressource dédiée au financement de la promotion du tourisme et des infrastructures d'accueil des visiteurs.

Afin de faciliter les démarches des hébergeurs, en charge de la collecte et du reversement de la taxe de séjour, la Métropole vient de mettre en place un site en ligne de gestion de la taxe de séjour, à l'adresse internet suivante : www.taxedesejour.perpignanmediterraneemetropole.com

Cette plateforme sécurisée et personnalisée permettra à tous les hébergeurs, professionnels comme particuliers, de retrouver toutes les informations relatives à leur activité, déclarer et reverser directement en ligne la taxe de séjour, suivre leur historique ou encore contacter directement en ligne le service référent.

Des réunions d'information et de présentation de cet outil seront également organisées à destination des hébergeurs dernière semaine de février 2019.

Plus d'infos auprès de votre Bureau d'Information Touristique ou directement sur : www.taxedesejour.perpignanmediterraneemetropole.com

Perpignan Métropole l'application qui simplifie mon quotidien !

- Agenda
- Info Trafic
- Autour de moi
- Signalement
- Transports
- Cinémas
- Alertes
- Parkings
- Sorties
- Piscines
- Météo
- Écoles

Téléchargez l'application
Perpignan Métropole

Disponible sur
Google Play



LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LA TAXE DE SÉJOUR COMMUNAUTAIRE

Baho - Baixas - Bompas
Cabestany - Calice
Canet en Roussillon - Canohès
Cases de Pène - Cassagnes
Espiras de l'Agly - Estagel
Le Soler - Lluçà - Montner
Opoul-Périllos - Perpignan
Peyrestortes - Pezulla la Rivière
Pollestres - Pontella-Nyls
Rivesaltes - Saint-Estève
Saint-Feliu-d'Avall
Saint-Hippolyte
Saint-Laurent de la Salanque
Saint-Nazaire
Sainte-Marie la mer
Salleilles - Tautavel
Torreilles - Toulouges
Villelongue de la Salanque
Villeneuve de la Raho
Villeneuve la rivière
Vingrau

INFORMATIONS

Bureaux d'information touristique

AGLY VERDOUBLE
2 place François Ferrer
66310 ESTAGEL
Tél. 04 68 29 10 42

CANET EN ROUSSILLON
49 avenue de la Méditerranée
66140 CANET EN ROUSSILLON
Tél. 04 68 66 72 00

LE BARCARES
Place de la République
66420 LE BARCARES
Tél. 04 68 66 16 56

PERPIGNAN
Place de la Loge
66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 66 30 30

RIVESALTES
8 avenue Ledru Rollin
66600 RIVESALTES
Tél. 04 68 64 04 04

SAINTE MARIE LA MER
Espace Omega
66470 SAINTE MARIE LA MER
Tél. 04 68 80 14 00

TAUTAVEL
Rue Anatole France
66720 TAUTAVEL
Tél. 04 68 29 49 50

TORREILLES
Le Cube
Place des souvenirs d'enfance
66440 TORREILLES
Tél. 04 68 28 41 10

LES TARIFS

(au 1er janvier 2019)

La taxe de séjour communautaire s'applique, au réel, toute l'année, par personne majeure et par nuitée de séjour conformément aux tarifs suivants incluant une taxe départementale additionnelle de 10% :

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	TARIFS INCLUANT LA TAXE DÉPARTEMENTALE
Palaces	3,00 €
Hôtels, résidences et meubles de tourisme 5 étoiles	2,00 €
Hôtels, résidences et meubles de tourisme 4 étoiles	1,45 €
Hôtels, résidences et meubles de tourisme 3 étoiles	1,30 €
Hôtels, résidences et meubles de tourisme 2 étoiles	0,95 €
Hôtels, résidences et meubles de tourisme 1 étoile	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,65 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,22 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement	4% du coût de la nuitée*

*Nouvelle disposition législative 2019 : pour les hébergements (hôtels, meubles, résidences de tourisme et villages de vacances) en attente de classement ou sans classement, la taxe de séjour est désormais calculée en % du coût par personne de la nuitée, dans la limite du tarif plafond national applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (2,53 € pour 2019).

Ces tarifs de la taxe de séjour communautaire ne concernent pas la commune du Barcarès - Plus d'informations : www.lebarcarès.fr - 04 68 66 16 56

État civil



Ils nous ont quittés

- Chantal MORENO épouse DURET le 16 août à 57 ans
- Catherine BAK veuve LEPLAT le 28 septembre à 90 ans
- Gilles GRANDCLAUDON le 04 octobre à 79 ans
- Roger LE ROUX le 06 octobre à 87 ans
- Christian CASCELLI le 10 octobre à 85 ans
- Alain BERTHELOT le 22 octobre à 75 ans
- Luc VERHEGGHE le 25 octobre à 52 ans
- Justine SOURRIBES veuve FE le 31 octobre à 104 ans
- Jeanne SAIGE veuve PAMART le 02 novembre à 71 ans
- Chantal JACQUIN épouse WISNIEWSKI le 16 novembre à 74 ans
- Raymond AUTIÉ le 29 novembre à 76 ans
- Marie AGUILAR épouse ALAMO le 05 décembre à 88 ans
- Maria de los Remedios ARAGON veuve GONZALEZ le 09 décembre à 95 ans
- Anne ROULIE épouse DI GIOVANNI le 09 décembre à 83 ans
- Candido IZQUIERDO MARTINEZ le 12 décembre à 65 ans
- Noël SPINA le 14 décembre à 89 ans
- Eusebia PERELLO veuve MOTLLO le 31 décembre à 91 ans
- Georges CANET le 31 décembre à 82 ans

Opposition

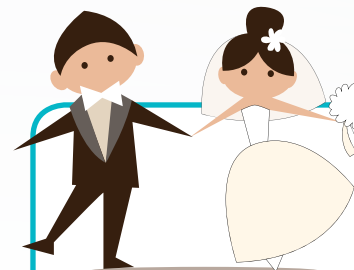
EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

- pas de texte transmis -



Les nouveaux petits Sainte-Marinois

- Enéa BEDOS le 15 novembre chez Jonathan BEDOS et Eva MONÉGER
- Théo LOQUETTE le 15 novembre chez Christophe LOQUETTE et Julie ALLARD
- Menzo NOVO le 25 novembre chez Jimmy NOVO et Zoé MADIA
- Leïa BRIKI le 22 décembre chez Karim BRIKI et Lisa BADAoui



Les mariages

- Florent BENOIT et Jessica VALLEJO le 23 juin
- Julien ESTELA et Jessica HAYES le 21 septembre
- Bastien SERRE et Céline FILDARD le 28 septembre
- Francis TIXEDOR et Michèle DI MEGLIO le 29 septembre
- Jean-Louis BONNES et Marie-Christine BLAZY le 24 novembre
- Thierry DUBOC et Emma BEATRIZ le 24 décembre



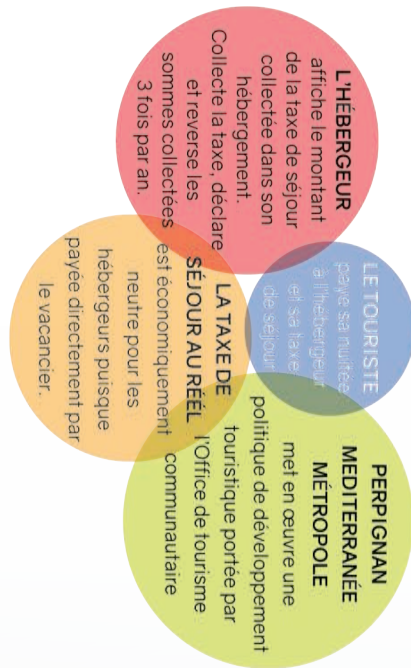
Les PACS

- Elodie BERTHAULT et Julien SALA le 11 octobre
- Estelle CASAROLI et Rémy BRIAL le 08 janvier

LA TAXE DE SÉJOUR COMMUNAUTAIRE EN PRATIQUE

Qu'est ce que LA TAXE DE SÉJOUR ?

La taxe de séjour existe en France depuis 1970. Il s'agit d'une contribution permettant de financer les dépenses destinées à développer la fréquentation touristique.



DES ÉVOLUTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2019

Suite au transfert de la compétence "tourisme" à Perpignan Méditerranée Métropole dans le cadre de la loi Maitpam et à la création d'un office de tourisme communautaire, il a été voté l'instauration d'une taxe de séjour communautaire à compter du 1^{er} janvier 2019 en remplacement des taxes communales qui existaient préalablement dans de nombreuses communes du territoire.

La taxe de séjour communautaire va permettre, grâce à la contribution des vacanciers séjournant sur notre territoire :

- De créer une dynamique globale à l'échelle d'une destination de 36 communes
- De promouvoir la richesse naturelle et patrimoniale d'un territoire multifacettes où se côtoient terre, mer et ville
- De proposer une tarification juste et homogène sur l'ensemble du territoire
- D'accompagner les acteurs du tourisme dans une montée en gamme créatrice de richesse

Quels sont LES HÉBERGEMENTS CONCERNÉS ?

Tout hébergement proposé à la location touristique est soumis à la collecte et la déclaration de la taxe de séjour :

PROFESIONNELS

- Les palaces
- Les hôtels de tourisme
- Les résidences de tourisme
- Les meublés de tourisme
- Les villages de vacances
- Les chalets d'hôtes
- Les emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristique
- Les terrains de camping, les terrains de caravane, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
- Les ports de plaisance

PARTICULIERS

louant tout ou partie de son habitation principale ou tout autre bien



LES PERSONNES CONCERNÉES ?

La taxe de séjour est collectée par l'ensemble des hébergeurs touristiques auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire de Perpignan Méditerranée et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes. Son montant est dû par personne et par nuitée.

Sont exonérées :

- Les personnes mineures (-18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 8€/jour

Comment DÉCLARER ?



Pour faciliter la déclaration, Perpignan Méditerranée Métropole met en place à compter du 1^{er} janvier 2019, une plateforme de déclaration en ligne : <http://www.taxedesejour.perpignanmediterranemetropole.com/>

Cette plateforme sécurisée et personnalisée vous permettra de réaliser toutes les démarches relatives à votre situation d'hébergeur :

- Créer votre compte, accéder à vos informations et les modifier à tout moment.
- Déclarer et payer en ligne
- Consulter et éditer l'historique de vos déclarations et vos reçus
- Imprimer votre quittance
- Télécharger les documents utiles (textes réglementaires, registre du logeur, cerfa...)
- Bénéficier d'une assistance technique en ligne

Quand reverser LA TAXE DE SÉJOUR ?

PÉRIODE DE COLLECTE	ÉCHÉANCE DE DÉCLARATION	ÉCHÉANCE DE PAIEMENT
1 ^{ère} PÉRIODE Du 1 ^{er} janvier au 31 mai	1 ^{er} juin	15 juin
2 ^{ème} PÉRIODE Du 1 ^{er} juin au 30 septembre	1 ^{er} octobre	15 octobre
3 ^{ème} PÉRIODE Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	21 janvier de l'année N+1	21 janvier de l'année N+1

Vacances pour la commune du Bascos sont le conseil municipal à décider pour réserver la taxe communale au forfait

Les News de la commune

La classe de Mme Arlettaz de l'école Jules Ferry 2 de Sainte Marie a eu la chance d'accueillir le 15 Janvier, Patrick Arlettaz, entraîneur de l'USAP.

Cette visite fait partie du projet sportif de l'école et a été l'occasion pour les enfants d'échanger avec une grande figure du rugby catalan.

En effet, grâce à ce projet en partenariat avec l'USAP, le comité pays catalan rugby, la SCR XV et l'USEP, les jeunes Saint-Marinois participent à des séances de rugby avec Yannick Salvador encadrant à la SCR XV chaque lundi, mais également à des rencontres avec des sportifs de haut niveau. À l'issue de cette visite, Patrick Arlettaz et le club de l'USAP ont invité les enfants à venir assister à la rencontre USAP / Racing Métro 92.



Les 39 élèves des deux classes de CE2 (de Madame Boissin et Monsieur Tisseyre) ont participé au rallye lecture organisé pendant douze semaines de septembre à décembre par la mairie de Sainte Marie et dirigé par Lorraine intervenante à la bibliothèque de l'école Jules Ferry. Ce rallye a pour but de créer une dynamique de lecture entre des élèves et de les inciter à lire.

Après une course sans relâche, 15 écoliers ont été mis à l'honneur lors d'une remise des prix en présence de Madame VALETTE adjointe déléguée aux écoles, Madame TAHIR directrice de l'école et Monsieur Francis BRUNET élu à la culture. Les parents des élèves étaient bien sûr invités pour l'occasion.

C'est le 10 Janvier dernier que nos jeunes aînés fêtent la nouvelle année.

En effet, monsieur le maire, Claude Hospital adjoint au maire délégué aux œuvres sociales ainsi que les élus du conseil municipal les ont conviés pour la traditionnelle galette dansante Saint-Marinoise.

Tango, valse, tcha tcha, rumba... l'ensemble des personnes présentes a pu danser jusqu'à tard dans l'après-midi dans la bonne humeur et la convivialité.



À l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage un grand débat national sur quatre thèmes qui couvrent des grands enjeux de la nation : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'Etat des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Depuis le 16 Janvier et jusqu'au 22 février, deux cahiers sont à la disposition des Saint-Marinois à la Mairie et à la Mairie Annexe afin de faciliter l'expression de chacun.